

Ry Per. 29. Jan. 1664,

A Orange le 20. Janvier 1664 ^{N. 276}

Monsieur

Je croyois que dans le renouvellement de ceste année, que Je vous-
souhaitte heureuse par dessus toute autre, nos affaires renouvelles
aussi de face, et dans ceste opinion, Je ne missois de me
l'honneur de vous faire cognoître les dernières violences que l'on
m'auroit faites, qu'en termes assez grâves, espérant qu'à vostre
arrivée parmi nous, J'aurois plus de lieu de vous supplier de Jurer
de toutes choses. mais comme Je ne voy nulle fin à ce que Je
souhaitte si ardemment avec tous les gens de bien, et qu'il semble
que le mauvais temps conspire avec la malice de mes
persecuteurs, pour me faire perir, avant qu'il change, J'ay
cru, Monsieur, que Je devois m'adresser à Son Altesse
Madame, pour la supplier de secours, et de protection et d'assistance
en la sorte qu'il vous plaira de voir, afin que si nous le-

1702

Den Haag den 10. Dec. 1702

Je m'excuse de ne vous avoir rien écrit
 jusqu'à présent par ce que j'ai été
 occupé de plusieurs affaires de
 la Cour. Mais je suis maintenant
 plus libre et je vous prie de
 m'excuser de ce que je ne vous
 en ai rien écrit. Je suis
 avec vous, Monsieur, avec
 toute la reconnaissance et le
 respect que je vous dois.

Jugés à propos, mes requisiions parvenans Jusques à S. A. -
et estans espris de vostre favorable Intervention que Je vous
demande par grace, Je puisse obtenir de Sa bonté quelque moyen
de subsistance, ou selon la tres humble supplication que Jeus
l'honneur de vous adresser le 23. du passé, estre employé hors
d'icy, et en bon et fidèlement service, selon les coges que Sa
Majesté des Intereux de S. A. garenti de L'expression que Je
confere, pour L'avoir toute ma vie ^{tres}obassamment et fidèlement servi.
Je vous supplie, Monsieur, de m'y vouloir rendre office de
bon amy et crois que comme Il n'est rien dans le monde -
que Labhorre comme la mescoque, qui n'est rien aussi que
Je ne fasse pour mériter de vostre bonté L'assistance que Je
vous demande et pour vous assurer que Je suis autant qu'on
le peut estre, d'obligation et d'Inclination

Monsieur

Vostre tres humble tres obéissant
et tres personnel serviteur
Gede la nize 27

[Faint, illegible handwriting in a historical script, likely Dutch or French, covering the upper two-thirds of the page.]

[Faint signature or name in the lower right corner.]

[Faint handwriting at the bottom of the page, possibly a date or additional notes.]